

// AU SERVICE DE LA FLORE, DE LA FONGE ET DES INVERTÉBRÉS

Un nouveau Conservatoire botanique à l'échelle de la BFC !



En janvier 2026 est né le nouveau Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés. Un organisme scientifique au service de la connaissance et de la préservation des espèces végétales sauvages de Bourgogne-Franche-Comté, doté d'un pôle dédié aux invertébrés sur la partie franc-comtoise.

Qu'est-ce qu'un Conservatoire botanique national ?

Bénéficiant d'un agrément ministériel décerné par le Ministère en charge de l'écologie, un Conservatoire botanique national (CBN) est une structure scientifique et technique référente pour toutes les questions en lien avec la flore sauvage, la fonge (champignons et lichens) et leurs habitats naturels dans son territoire d'agrément.

Les missions des Conservatoires

Les CBN remplissent plusieurs missions d'intérêt général parmi lesquelles :

L'amélioration de la connaissance de la flore et de la fonge. Par des inventaires de terrain, mais aussi au travers de recherches bibliographiques et via l'animation d'un réseau d'observateurs locaux, l'équipe scientifique du Conservatoire collecte et analyse toutes les données (anciennes et récentes) liées aux espèces et à leur répartition, qu'il s'agisse d'espèces rares, communes ou encore envahissantes.

Les études et inventaires menés permettent ensuite de mieux comprendre, cartographier et suivre les évolutions du patrimoine naturel au fil du temps ainsi que les besoins écologiques des espèces.

Ces informations sont ensuite mises à disposition et utilisées par de nombreux organismes : collectivités territoriales, techniciens et acteurs locaux, entreprises, chercheurs, chambres d'agriculture, associations...

➤ La conservation des espèces rares et menacées de la flore



■ Botaniste sur le terrain. © Catherine Duflo

sauvage in situ (sur le terrain) et ex situ (en jardin et en laboratoire) ainsi que la participation à la restauration écologique des habitats naturels. Cela passe notamment par des projets d'envergure comme la réintroduction en milieux naturels d'espèces menacées d'extinction ou le suivi des impacts suite aux travaux de restauration de certains milieux.

➤ L'apport d'une expertise scientifique et technique auprès des pouvoirs publics permettant d'orienter l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la diversité locale.

➤ L'accompagnement, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux. Cela passe par la mise à disposition et la vulgarisation des

connaissances acquises au sein du Conservatoire mais aussi par la formation des acteurs.

Dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) par exemple, le CBNBFC-ORI accompagne les exploitants à la reconnaissance et l'analyse de la flore des prairies : les espèces indicatrices des différents types de sol, les espèces intéressantes pour le fourrage ou encore la fertilisation des sols...

Il participe également aux jurys des concours prairies fleuries.

Le CBN Bourgogne-Franche-Comté

Réunissant les équipes de l'ancien CBN de Franche-Comté et la délégation Bourgogne du CBN Bassin parisien, ce nouvel établissement déclinera ses missions au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats naturels de son nouveau territoire d'agrément Bourgogne-Franche-Comté.

Composé d'une équipe de 33 salariés répartis en 2 antennes, le Conservatoire Bourgogne-Franche-Comté compte de nombreux experts du monde végétal et fongique : des botanistes bien sûr, mais également d'autres spécialistes moins connus comme des bryologues (étude des mousses), des phytosociologues (étude des associations végétales), des mycologues (étude des champignons) et bien d'autres encore...

Fait inédit pour un Conservatoire botanique en France, le CBN



■ Bryologue en train d'identifier une espèce de mousse. © Justine Amiotte-Suchet

Bourgogne-Franche-Comté est doté d'un pôle Invertébrés en Franche-Comté, et décline donc également l'ensemble de ses missions au service des insectes et des mollusques en Franche-Comté.

A la fois sur le terrain...

Sur le terrain, l'équipe du CBNBFC-ORI réalise de nombreux inventaires pour étudier la flore et la fonge de la région et les invertébrés de Franche-Comté. Ces prospections permettent d'identifier les espèces présentes pour mieux connaître leur répartition mais aussi pour suivre au fil des années leur évolution. Les données récoltées vont ensuite venir alimenter les bases de données et servir aux différents acteurs de terrain : scientifiques, collectivités territoriales, aménageurs, entreprises...

En parallèle des inventaires, des suivis pluriannuels peuvent être menés pour étudier précisément l'évolution des populations d'une espèce, souvent sensible (rare et ou menacée). Dans ce dernier cas, il s'agit de compter le nombre d'individus, de suivre la surface occupée et d'observer l'évolution du milieu (amélioration, dégradation ou stabilisation). Certains programmes amènent également les botanistes à collecter des graines pour ensuite permettre

En chiffres

- 2 antennes
- 33 salariés
- 1 500 jours de terrain (inventaires et prospections)
- 47 800 km² de territoire
- 35 espèces conservées en banque de graines

de renforcer une population ou réintroduire des individus dans un objectif de conservation.

... et en laboratoire

Après le terrain vient l'heure du laboratoire. En effet, une grande partie du travail d'un botaniste ou d'un entomologiste s'effectue en intérieur. Il faut pouvoir identifier certaines espèces complexes, ce qui nécessite un microscope ou une loupe binoculaire, reprendre les informations pour les ajouter aux bases de données et réaliser des bilans. Pour la conservation, il est également nécessaire, lorsque des graines sont récoltées, de les trier, les sécher puis les stocker puis de s'assurer de la viabilité de celles-ci en réalisant des tests de germination régulièrement.

CBNBFC-ORI



■ La saxifrage œil-de-bouc, une plante menacée en France présente exclusivement en Franche-Comté. © François Thiery

Inventaire scientifique au sein de propriétés privées

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à la réalisation d'inventaires scientifiques du patrimoine naturel, les agents du CBNBFC-ORI sont autorisés par arrêté préfectoral à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, pour la réalisation de leurs missions.

Ces inventaires sont uniquement centrés sur la connaissance scientifique des différentes espèces et de leur écologie. Les agents du Conservatoire ne sont pas agréés pour effectuer des missions de contrôle. Ils sont identifiables à travers leurs vêtements de terrain et sont en possession d'une carte professionnelle et d'autorisations délivrées par la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté.